

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers élus :  
15

**Séance du 15 novembre 2022 à 19 h**

Conseillers  
en fonction :  
14

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ  
Mmes et MM. les Adjoints : Claude HECHT, Sandra SCHNEIDER, Pascal ZIMBER.  
Les Conseillers : Marie-Madeleine MAQUEDA, Muriel BOFF, Nadine MORIN,  
Alain LUDWIG, Richard GASPARD, Philippe HECHT, Nacima ALTERMATT,  
Frédéric FARGEOT, Olivia GUILLOTIN.

Conseillers  
présents  
13

Absente excusée :

- Mme Lysiane HAESSIG donne procuration à Mme Sandra SCHNEIDER

Mme Marie Christine KIRMANN est désignée secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
- 2) Comptes-rendus des rapporteurs de commissions et des délégués de syndicats
- 3) Projet implantation collectif pour seniors terrain communal (ancienne Gendarmerie)
- 4) Bâtiment communal vacant place des Fêtes
- 5) Noël 2022 des Aînés
- 6) Institution reversement obligatoire part communale taxe d'aménagement
- 7) Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections (IFCE)
- 8) Divers

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022, sans observations, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Muriel BOFF).

**2. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS**

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

**3. PROJET D'IMPLANTATION COLLECTIF POUR SENIORS TERRAIN COMMUNAL (ANCIENNE GENDARMERIE)**

M. le Maire aborde le projet de création d'une résidence pour seniors proposant une alternative entre le maintien à domicile et le séjour en maison de retraite prévu sur la parcelle de l'ex-gendarmerie.

Il rappelle que ce point, amorcé en 2020, a déjà été évoqué à de nombreuses reprises en séances du Conseil Municipal, depuis l'abandon du projet de construction de petits collectifs initialement porté par Alsace habitat (anciennement SIBAR) et l'acquisition du site par la commune.

Plusieurs propositions ont émergé depuis, à savoir :

- colocation pour seniors (Âges et Vie) : solution adaptée pour personnes dépendantes (GIR 2-3-4), modules de 8 colocataires maximum disposant chacun d'une pièce individuelle, l'espace de vie et la cuisine étant en commun, présence de deux auxiliaires de vie sur place 24h/24h.

- habitat adapté diversifié (Habitat de l'III) : société coopérative d'habitations à loyer modéré proposant des logements en accession abordable sécurisés et des logements aidés ; le projet sur URMATT comporte une résidence seniors de 7 logements T2 et T3 et 4 maisons individuelles accolées.
- appartements avec services à la carte (ALFA) : création de trois immeubles en partenariat avec l'ABRAPA, permettant la création de 32 appartements adaptés ; il s'agit de résidences en copropriété, avec services collectifs à la personne dispensés par l'ABRAPA (35h/semaine).

M. le Maire rend également compte du déplacement effectué à RUELISHEIM (Haut-Rhin) par une délégation du Conseil Municipal le 12 novembre dernier, pour la visite d'une structure réalisée par Âges et Vie.

L'objectif de la municipalité étant initialement de favoriser un projet novateur à l'intention des seniors d'URMATT sur le site de l'ancienne gendarmerie, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'un des concepts se rapprochant au mieux des attentes de la commune, à savoir la colocation par Âges et Vie et le projet immobilier de Habitat de l'III.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (M. Claude HECHT), retient le projet d'implantation proposé par Âges et Vie.

#### **4. BÂTIMENT COMMUNAL VACANT PLACE DES FÊTES**

Le présent point est reporté.

#### **5. NOËL 2022 DES AÎNÉS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 6 octobre 2022 de reconduire le repas de Noël pour les Aînés, qui se déroulera cette année le dimanche 4 décembre, auquel seront conviés les personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que leurs conjoints et les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'organiser le repas des Aînés dans le hall des sports, rue des Loisirs ;
- de confier la réalisation du repas au traiteur GRUBER Jean-Luc pour un coût de 38 €/personne ;
- de faire assurer le service par l'Association Alsace-partage-Solidarité qui se chargera également de commander les boissons et de les refaire à la commune ;
- d'offrir aux aînés n'ayant pu participer à ce repas de Noël (y compris ceux hébergés en maisons de retraite) un bon d'achat de 20 € destiné à acheter de la marchandise dans l'un des commerces de la localité ;
- d'offrir un cadeau aux participants pour un montant d'environ 5 € ;
- de prévoir une animation musicale pour un coût estimatif de 300 €.

#### **6. INSTITUTION REVERSEMENT OBLIGATOIRE PART COMMUNALE TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Le présent point est reporté.

#### **7. INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS (IFCE)**

Le présent point est reporté.

Pour copie conforme :

Le Président de séance :  
Le Maire, Alain GRISÉ

La secrétaire de séance :  
Marie Christine KIRMANN

